La Roche-sur-Yon Agglomération

La Roche-sur-Yon, le 27 décembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 novembre à dix-huit heures, *les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.*

Luc BOUARD constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Luc BOUARD énonce les pouvoirs :

- *Jean-Marie CHAMARD donne pouvoir à Isabelle HERISSET*
- *Catherine LAVILLE donne pouvoir à Jany GUERET*
- *Laurence DE ENA donne pouvoir à Sylvie DURAND*
- *Nathalie GOSSELIN donne pouvoir à Patricia LEJEUNE*
- *Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Patrick DURAND*
- *Jacques BESSEAU donne pouvoir à Malik ABDALLAH*
- *Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Anne AUBIN SICARD*
- *Leczynska MORNET donne pouvoir à Geneviève POIRIER COUTANSAIS*
- *Dominique GUILLET donne pouvoir à Philippe PORTE*
- *Laurent FAVREAU donne pouvoir à Pierre CASSARD*

Jacques PEROYS est nommé secrétaire de séance.

La Roche-sur-Yon Agglomération

COMMISSION FINANCES - SECURITE CIVILE - PERSONNEL

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2019

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil est appelé à débattre sur les orientations budgétaires 2019.

Présentation d'un PowerPoint.

Guy Batiot rappelle qu'il était intervenu lors du débat 2018 pour faire part de son scepticisme par rapport à la présentation qui était faite d'un retour à la croissance. Cela se confirme aujourd'hui puisqu'un ralentissement est même prévu pour 2019. Il considère qu'on ne peut pas construire l'avenir sur l'attente d'une croissance. Ce genre de prévision de croissance qui stagne doit entrainer une grande vigilance sur la capacité de désendettement, afin de ne pas laisser une charge trop importante aux élus du prochain mandat. (Le ratio d'endettement sera multiplié par 3 pour les années 2020, 2021 et 2022, par rapport à l'exercice 2015) Concernant la suppression de la taxe d'habitation, il fait part de sa crainte de voir les citoyens s'éloigner encore plus des affaires de la commune, puisque le lien entre les services/équipements et les impôts sera plus ténu. Il demande par ailleurs des explications sur certains points précis :

- *Concernant Beautour : le budget annoncé est de 800000€ et en page 43 on trouve une recette de 1 million d'euros.*
- *La maison de la mobilité : la ligne budgétaire semble avoir totalement disparu. Quelle est donc la perspective pour ce projet qui n'a rien perdu de sa pertinence et de son urgence.*

Joël Soulard se dit inquiet de la multiplication par 3 en 4 ou 5 ans du ratio d'endettement. Il s'interroge sur le graphique de l'épargne nette qui passe de 4.47 millions d'euros à 2.54 millions d'euros sur le tableau de fin. Concernant l'encours de la dette, il note que celui-ci augmente de 35% entre 2015 et 2019. Il fait part de son inquiétude sur ce niveau très élevé de dette qui ne permettra pas aux prochaines équipes de mettre en œuvre leur projet. Sur la masse salariale, une prévision à « 0% » implique nécessairement une diminution du nombre d'emploi. Or, dans un territoire en développement comme celui de l'agglomération, et même avec une gestion différente, une mutualisation accrue et des équipements différents, il ne croit pas possible de rendre le même service public, en diminuant le nombre d'agents.

Anita Charrieau intervient sur les points suivants :

- *La taxe d'habitation : elle note l'incohérence entre l'augmentation des bases (qui, certes, ne dépend pas de la collectivité) et le projet de faire disparaître cette taxe. De plus, quand on voit depuis quelques années l'évolution des compensations versées par l'Etat aux collectivités on ne peut qu'être inquiet pour les finances locales sur les futures compensations.*
- *Le personnel : la diminution du nombre d'agents titulaire remplacés le plus souvent par des agents non titulaire n'est pas souhaitable. Elle se dit attachée au statut des fonctionnaires et considère que le service public doit passer par des être humains et non par internet.*

Jacky Godard concernant les tableaux sur l'épargne nette, précise que l'on est sur des projections élaborées à des périodes différentes, qui seront ensuite ajustées en fonction des consommations réelles de crédits.

Luc Guyau se félicite du développement global de l'agglomération et notamment du développement économique, qui permet d'agir notamment sur l'emploi. Ces choix sont conformes à ce que l'on peut souhaiter.

Luc Bouard revient sur différents points :

- *Les emprunts : la cote d'alerte donnée par l'Etat est de 12 ans ; or, au point le plus haut, l'agglomération sera à 7.31 années soit 5 années de moins que la cote d'alerte.*
- *Les investissements : ils sont fait pour les agglo-yonnais et non pour les futurs élus.*
- *Beautour : une partie des financements est apportée par la région et l'Etat.*
- *La maison de la mobilité : le projet n'est évidement pas abandonné. Une pause est nécessaire pour mener une*

réflexion sur le futur lieu et l'organisation.

- *La croissance : elle stagne au niveau national mais elle croit au niveau local, et le taux de chômage est passé de 11.5% à 6.9% sur le territoire de l'agglomération. Les investissements réalisés visent à développer l'emploi, par l'installation de nouvelles entreprises et le développement des entreprises existantes. Le développement du territoire permet également d'aider les plus démunis.*

Joël Soulard tient à préciser qu'il n'est évidement pas contre l'investissement mais souligne qu'il convient d'adapter l'investissement aux capacités financière de l'agglomération. Il considère que la situation financière se dégrade et que l'agglomération ne sera pas en mesure de répondre aux attentes des agglo-yonnais dans les années futures.

Le Conseil prend acte du débat.

2 RAPPORT 2018 EGALITE FEMMES / HOMMES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
Ce rapport comporte trois parties :
- les éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité,
- la présentation des actions menées par la collectivité pour la promotion de l'égalité femmes / hommes,
- les objectifs visés pour l'année 2019.

Il est proposé au Conseil de débattre de cette présentation.

Guy Batiot fait part de sa satisfaction sur la mise en place du comité de pilotage et sur le travail très utile qui a été réalisé. Il insiste sur les points suivants :

- *les emplois hommes femmes sont plus équilibrés mais une fois de plus les hommes occupent les postes les mieux rémunérés.*
- *On remarque que les femmes représentent 98% de la filière sanitaire et sociale et que le temps partiel est essentiellement féminin.*
- *Il y a encore des évolutions majeures à faire. Les deux projets reportés concernent sur le développement des indicateurs qui permettraient de mieux évaluer les avancées nécessaires et la signature de la charte européenne.*

Il souligne qu'une partie de la population est aujourd'hui particulièrement menacée : ce sont les femmes et les filles migrants ; elles sont menacées parce que femmes mais elles sont aussi menacées par le manque de protection vis-à-vis de leurs droits en matière de santé, de grossesse, de sécurité ou pire. Le comité de pilotage doit s'emparer de cette problématique.

Cécile Dreure note qu'aujourd'hui est une journée symbolique, puisque les femmes travaillent gratuitement depuis 15h30 et jusqu'à la fin de l'année. On mesure bien l'injustice et le travail qui reste à faire collectivement.

Le Conseil prend acte.

3 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.
La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers -environnemental, social et économique- caractérisant le développement durable.

Il est proposé au Conseil d'en débattre.

Présentation d'un PowerPoint.

Guy Batiot fait l'intervention suivante : « Dans la présentation de ce rapport, Monsieur le Président vous avez présenté une magnifique introduction, je n'aurais pas écrit aussi bien : fonte des glaciers, hausse du niveau de la mer, perte de la biodiversité, inondations, sécheresse, canicule. Les manifestations des changements climatiques sont devenus un sujet récurrent : en 4 mois on a pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres, consommé plus d'eau que ce que notre territoire peut nous procurer au cours d'une année ; d'après vous combien de temps ça va pouvoir durer ? La quasi-totalité des actions réalisées sont intéressantes elles doivent être faites je les ai votées, débattues en commission moult fois donc ce n'est pas un problème de dénigrement de dire que les choses ont été mal faites. On n'est pas du tout à la hauteur des enjeux et de la réponse à apporter à l'urgence climatique. Encore une fois, elles ne sont pas à l'échelle du changement qu'il faut faire ; on ne peut pas comparer les 1700m² de panneaux sur la piscine avec les ombrières solaires qui font quelques mètres carrés. Ces actions n'ont pas la même ampleur et ne sont pas dans le même engagement ; on ne peut pas en même temps puisque c'est un mot à la mode continuer comme avant et engager la transition. Sincèrement pensez vous que les actions soient à la hauteur des questions posées dans votre introduction, alors qu'elles ont des impacts extrêmement différents ?
Quelques exemples, car comme vous le disiez madame Aubin-Sicard, il est extrêmement difficile de répondre à tout ce qu'il y a dans ce plan ; les nichoirs par exemple, c'est très bien c'est parfait on en a construit dans les écoles de tout temps mais le problème ce n'est plus les nichoirs c'est qu'il n'y a plus d'oiseaux à mettre dedans ni de chauve souris et c'est à ça qu'il faut s'attaquer. La bonne échelle, la bonne ampleur et la bonne cible ce n'est pas de mettre des nichoirs c'est faire en sorte qu'il y ait encore des oiseaux.
Les trois libellules que nous avons obtenu, c'est très bien d'autant que ce seront peut être les seules libellules qui nous resterons mais comment elles sont présentées dans la presse avec une belle image de Beautour je trouve ça assez remarquable au moment où on remet en cause les objectifs premiers de Beautour qui était justement la protection de la biodiversité. Sur les énergies renouvelables, madame Aubin-Sicard je partage votre constat sur l'électricité produite sur le territoire. J'ai un grand regret c'est qu'on ait raté l'éolien. L'éolien a une haute teneur en production par la surface occupée par rapport au panneau solaire qui prend beaucoup de surface pour une production équivalente. On ne pourra pas produire en énergie renouvelable ce que l'on consomme actuellement ; quand les gens disent ça c'est tout à fait exact c'est un écolo qui vous le dit.
Ce qu'il faut c'est sobriété, efficacité et enfin du renouvelable. Si on remplace toutes nos voitures par des voitures électriques on va dans le mur. On ne remplacera pas toutes les énergies qu'on consomme par du renouvelable il faut bien l'avoir en tête ce qui signifie qu'il y a des actions à faire à côté particulièrement dans le bâtiment. Il y a déjà des communes qui se sont fixées des règles d'être à 20 ou 30% en dessous des règlementations thermiques actuelles. Dire on est conforme à la règlementation thermique ne permettra pas de passer le cap de la transition énergétique c'est une certitude et j'en prends le pari ce soir.
La mobilité, là encore le bilan carbone on l'a revu la dernière fois il est extrêmement précis sur l'impact énorme du transport routier. Pour les deux contournements qu'on approuve actuellement on n'envisage même pas des transports alternatifs. On n'arrivera pas à supprimer la pollution dans les villes avec le nombre de voitures si on ne va pas tout de suite avec les aménagements qui sont en cours vers des bus en sites propres et des vélos qui ont leur piste cyclable protégée pour que les gens puisse accéder au centre ville sans prendre leur voiture.
L'argument qu'on entend souvent et qui dit que les populations ne sont pas prêtes est complètement illégitime, il suffit de voir comment les demandes de location de vélo ont dépassé les offres depuis la création de la maison du vélo je vous invite à voter tous les crédits qui pourraient permettre d'en acheter d'autres.
Je partage l'interrogation sur les copropriétés où il extrêmement compliqué d'agir. Il ne faut pas rater le coche de la rénovation des bâtiments anciens.
Permettez-moi un dernier exemple pour montrer ce qu'il est possible de faire. Vous évoquez à juste titre dans le développement durable la qualité de l'alimentation ; depuis février 2018 une association « Cantine sans plastique » se mobilise pour faire disparaitre le plastique des cantines scolaires car dans les barquettes ou la vaisselle ou les plats qui sont livrés il y a des perturbateurs endocriniens à l'origine de problèmes de santé tel que baisse de la fertilité, diabète, puberté précoce ou autres qui apparaitront à l'âge adulte. Les villes de toute taille et en Vendée la ville des Sables d'olonne n'a pas attendu un projet de loi pour bannir le plastique des cantines. La ville de Strasbourg a réussi, ce passage pratiquement à prix coutant.
Et enfin pour terminer, je voudrais attirer votre attention sur les données inquiétantes qui nous arrivent quotidiennement notamment dans le dernier rapport du GIEC. Des réponses s'imposent. Je n'ai pas renoncé avant la fin du mandat à vous convaincre un peu plus donc je redirai la même chose l'année prochaine. Merci de m'avoir écouté. »

Anne Aubin-Sicard rappelle que l'agglomération et la ville ont voulu donner des orientations dès le début du mandat dans la logique du développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique. Cela a été le cas sur la politique bâtiment des deux collectivités, sur les orientations transport et dans diverses manifestations sur le sujet. L'idée était de lancer une

démarche stratégique que le plan climat viendrait conforter et amplifier, et que cette ambition supplémentaire soit comprise et partagée par la population. La collectivité peut être fière de ces actions déjà engagées et qui ont été récompensées depuis 2016 par des trophées. Le nichoir est un exemple parmi d'autres d'un plan d'action stratégique beaucoup plus large qui comporte 4 grands axes et 29 objectifs. Les trois libellules est aussi une réponse à la baisse de la biodiversité, c'est une récompense de la démarche stratégique qui va dans le bon sens et qui a été primée à l'échelon national. Sur les énergies renouvelables et l'éolien, les choses semblent compliquées ; il faut laisser les ateliers terminer leur travail sur le sujet. Sobriété, efficacité et le renouvelable c'est exactement ce qui a été fait concernant le patrimoine-bati ; la priorité a été de travailler sur l'enveloppe thermique des bâtiments, et de rationaliser l'importance des bâtiments.

Laurent Favreau cite quelques chiffres en matière de transport : 3 200 907 voyages soit 8% de plus que l'année précédente. Le nombre de voyage par kilomètre sur le réseau a augmenté de plus de 17% et sur les lignes de la Roche-sur-Yon de plus de 21%.

Malik Abdallah intervient sur la question des copropriétés, et de l'information sur les aides à l'habitat. Dans l'étude cœur de ville d'ici la fin de l'année une action sera menée pour identifier les copropriétés (notamment en centre ville de la Roche-sur-Yon) qui sont dégradées et les accompagner financièrement.

Guy Batiot note qu'il fautdrait expliquer aux syndics que la rénovation énergétique est un investissement pour l'avenir.

Pour Luc Bouard l'écologie qui n'est pas une histoire de parti politique est une responsabilité globale ; c'est un virage qui est entrain de se prendre au niveau national et au niveau mondial.

Le conseil prend acte.

4 MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - FUSION DE 17 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES, CLOTURE DU BUDGET MUSEE DES RECORDS, TRANSFERT DU BUDGET ATELIERS RELAIS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Afin d'optimiser le nombre de budgets annexes de La Roche-sur-Yon Agglomération, il est proposé au Conseil les modifications suivantes :

1. Budget annexe Musée des records (code 52-60902) :
- clore le budget au 31 décembre 2018, transférer le résultat 2018 et les biens à l'inventaire et les comptes au passif sur le budget principal.

2. Budgets ZAE :
- acter la fusion absorption avec effet au 1er janvier 2019, clore les dix-neuf budgets Zones d'activités économiques codifiés 5A-60930 à 5S-60938, excepté les budgets 5N-60933 et 5P-60935 clôturés lors du conseil de septembre 2018, au sein d'un seul budget codifié 5A-60930 ;
- changer le libellé du budget 5A-60930 « ZA CONCESSION AMÉNAGEMENT-ROCHE AGGLO » en le renommant « Zones d'activité économiques Roche Agglomération » ;
- décider que les budgets ZAE listés en annexe feront l'objet d'une dissolution en 2019, à l'issue des écritures comptables de fusion absorption :
- transférer les résultats 2018, les stocks de terrains, les avances reçues des dix-neuf budgets ZAE sur le budget Zones d'activités économiques.

3. Budget Ateliers relais (code 51-60901) :
- clore le budget pour transférer la gestion des ateliers relais sur le budget principal avec effet au 31 décembre 2018 :
- transférer les résultats 2018, les biens à l'inventaire et autres inscriptions à l'état de l'actif et du passif sur le budget principal,

4. Nouveau budget 5A-60930 « Zones d'activité économiques Roche Agglomération »
- assujetti ce budget à la TVA avec création d'un code service par zone.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil communautaire a modifié les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération en y ajoutant la compétence actuellement optionnelle de l'Eau, mais obligatoire à compter du 1er janvier 2020.
Pour la gestion de cette compétence et en attendant une éventuelle décision de transfert de la compétence à Vendée Eau, La Roche-sur-Yon Agglomération doit se doter d'un budget annexe, la gestion de l'eau potable étant un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).
Cette activité est assujettie à la TVA, il convient également de déclarer cette nouvelle activité au Service des Impôts des Entreprises.
Il est proposé au Conseil d'approuver cette création.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX : RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ELIE LAURENT ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.
Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 100 000 €, au titre de l'enveloppe de base allouée initialement à la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, pour la rénovation et l'extension de la salle de sport Elie LAURENT et de la salle polyvalente.

Jean-Louis Batiot précise qu'il s'agit du premier fond de concours que la commune nouvelle sollicite lié au choix de pas dupliquer les équipements sportifs dans chacune des communes mais de rénover sur Chaillé-sous-les-Ormeaux un équipement complet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS : RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE F. DOLTO

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.
Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 90 000 €, au titre de l'enveloppe de base allouée initialement à la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle F. Dolto.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE THORIGNY : INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.
Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours de 7 842 €, au titre de l'enveloppe de base, pour l'installation d'un panneau lumineux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 LIAISON DOUCE « RIVES DE L'YON - LA ROCHE-SUR-YON » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES-REGION 2020

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Les élus de l'Agglomération ont initié depuis 2015 une action politique forte et volontariste en faveur des modes doux.
Cet engagement s'est traduit par l'approbation d'un Plan Global des Déplacements (PGD) 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération.
Approuvé en mai 2017, un Schéma Directeur des Cheminements Doux est venu préciser de manière opérationnelle l'objectif de développer les infrastructures pour les modes doux.
Parmi ce programme, il est prévu la réalisation de l'itinéraire doux n° 2 « Rives de l'Yon - La Roche-sur-Yon » en 2018 pour un montant total de travaux de 344 534 € HT.
Pour soutenir ce projet, il est proposé de solliciter au taux maximum de 80 % une subvention de 275 627 € au titre de la priorité thématique 3 « Mettre en œuvre une politique raisonnée en matière de déplacements » du Contrat Territoires-Région 2020 signé le 28 novembre 2017 avec la Région des Pays de la Loire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé aux membres du Conseil d'agglomération d'autoriser la signature des avenants suivants :
- Construction et restructuration du complexe aquatique Arago (avenants en plus-value aux lots 1-2-14 et 21 concernant les améliorations esthétiques et techniques apportées sur la rivière aquatique et le traitement des zones contiguës).

- Restructuration des étages du bâtiment de La Poste pour la réalisation du futur hôtel de ville et d'agglomération (avenants en plus-value aux lots 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 19).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE AQUATIQUE ARAGO - LOT N° 5 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR - RESILIATION SUITE A LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ENTREPRISE BRUNET

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil d'Agglomération a attribué le lot n° 5 des travaux du complexe Aquatique Arago à l'entreprise Brunet. Le 4 juillet 2018, le Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon a prononcé la liquidation judiciaire de cette société.
Il est proposé de résilier le marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 PROGRAMME INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI) : AVENANT N°4

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Dans le cadre des fonds européens 2014-2020, le Conseil régional des Pays de la Loire a confié aux agglomérations le rôle de piloter le dispositif « Investissement Territorial Intégré » (ITI). Il incombe à notre agglomération de sélectionner les opérations susceptibles de bénéficier d'un soutien du FEDER dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires (axes 4, 5 et 6).
Aujourd'hui, un plan d'actions mis à jour est de nouveau nécessaire pour tenir compte de l'évolution de projets initialement programmés.
5 nouveaux projets sont inscrits au plan d'actions ITI, pour un montant de 317 170 €. Dès lors, l'ensemble de l'enveloppe sera à ce jour entièrement fléché vers 25 opérations portées par 8 communes différentes et l'Agglomération.
Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'un avenant n°4 à la convention initiale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La collectivité mène depuis plusieurs années déjà une politique ambitieuse afin d'assurer à l'ensemble des agents des conditions matérielles optimales d'exercice de leurs missions, respectueuses de la réglementation relatives à l'hygiène et la sécurité.
Fruit d'une longue concertation avec les organisations syndicales, ce document a été adopté à l'unanimité le 7 juin 2018 par les représentants de la collectivité et du personnel siégeant au sein du CHSCT.
Le Conseil doit adopter le règlement intérieur de prévention des risques professionnels annexé à la présente délibération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Suite à la parution de l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, les agents appartenant aux cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine, des conservateurs de bibliothèques, des bibliothécaires, des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques peuvent désormais bénéficier de ce dispositif.
De même, la parution de l'arrêté du 13 juillet 2018 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP au corps des médecins inspecteurs permet aux agents appartenant aux cadres d'emplois des médecins territoriaux de bénéficier de ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION ECONOMIE – INNOVATION – NOUVELLES TECHNOLOGIES – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

15 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL - CONVENTION PARTENARIAT CHAMBRE DES METIERS

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre du développement de son territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite pouvoir accroitre son potentiel à l'échelle internationale. Donner la possibilité à tout acteur économique agglo-yonnais de s'ouvrir sur le monde a pour objectifs de lui permettre de mieux développer ses capacités d'expansion, de s'enrichir des réalités des marchés et de nouveaux savoir-faire, de rester dans la tendance économique voir de l'anticiper et la devancer.
La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite ainsi déployer une politique d'appui à l'internationalisation de ses entreprises qu'elle saura accompagner sur des territoires identifiés. Ces territoires feront l'objet d'une évaluation de leurs écosystèmes spécifiques, les couples filières/métiers, permettant de rendre possibles des démarches ciblées et collectives.
Partageant cette volonté, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire - Délégation Vendée (CMRA 85) s'engagent pour renforcer les initiatives des entreprises du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, intervenant dans le champ de l'internationalisation.
La Roche-sur-Yon Agglomération et la CMAR 85 entendent unir leurs efforts dans le cadre d'une convention pour mener des actions conjointes, envers des territoires étrangers partenaires sur les axes suivants :
- l'ouverture des dirigeants d'entreprises agglo-yonnaises au monde et à ses mutations ;
- le développement de parts de marché à l'international des entreprises agglo-yonnaises ;
- l'attraction de nouveaux investisseurs ;
- le rayonnement du territoire agglo-yonnais.

Le montant de la participation financière de La Roche-sur-Yon Agglomération au bénéfice de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire - Délégation Vendée s'élève à un montant de 14 688 € TTC.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2019 DANS LES COMMUNES DE LA ROCHE-SUR-YON ET VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016 et a modifié certaines dispositions du Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces jusqu'à 12 dimanches par an par décision du Maire après avis du Conseil municipal.
Dans ce cadre, les communes de Venansault et de La Roche-sur-Yon sollicitent l'avis de La Roche-sur-Yon Agglomération sur leur projet de demande de dérogation au repos dominical.

- Commune de Venansault : 12 dimanches d'ouverture en 2019.
- Commune de La Roche-sur-Yon : 12 dimanches d'ouverture en 2019.

QUESTION ADOPTÉE PAR :
38 voix POUR
5 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot
1 ABSTENTION : Madame Cécile Dreure

17 SALON TECH'ELEVAGE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU SALON 2018

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le salon Tech'élevage qui est organisé par la Chambre d'Agriculture de Vendée, est un salon professionnel rassemblant les filières d'élevage du département et axé sur l'innovation et les nouvelles technologies.
La transformation du parc des expositions nécessite de revoir l'ensemble des implantations des chapiteaux avec une structure supplémentaire, c'est pourquoi il est proposé d'attribuer à la Chambre d'agriculture de la Vendée, une subvention supplémentaire exceptionnelle de 10 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION HABITAT – EQUIPEMENTS PUBLICS - PATRIMOINE

18 ADOPTION DU DOCUMENT CADRE D'ORIENTATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil l'adoption du document cadre d'orientations relatif aux attributions de logements locatifs sociaux sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération : définition des taux des indicateurs de la loi Egalité et Citoyenneté, et mise en place de process d'attribution visant à renforcer leur efficience et œuvrer à une plus grande transparence.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 LOTISSEMENT « LES CHANTERELLES » A LA FERRIERE - SUBVENTION AU PROFIT DE IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Réalisation de 4 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (habitat individuel) au sein du lotissement "Les Chanterelles" à La Ferrière.
Subvention de 8 000 € au profit de Immobilière Podeliha pour la réalisation d'un logement locatif social financé en PLAI-r.
Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS GARANTIS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS SOUSCRITS PAR CIF COOPERATIVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre des réaménagements des prêts de la Caisse des Dépôt et Consignations souscrits par la CIF Coopérative, il est proposé au Conseil de délibérer sur les nouvelles caractéristiques financières des 2 lignes de prêts réaménagées pour un montant total garanti de 397 618,05 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION TRANSPORT – MOBILITE – DEPLACEMENT DURABLE

21 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au

Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.
Dans ce cadre, la commune de Mouilleron-le-Captif sollicite, au titre de leur enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour des projets d'aménagement :
• Entre la rue des Roses et le centre bourg via une passerelle et un cheminement piéton,
• Entre les secteurs de la route de Venansault et du Mirama et celui des Chaumes par une liaison piétonne sécurisée,
• Entre les secteurs de la route de Venansault et du Mirama et celui des Chaumes par une liaison piétonne sécurisée
Il est proposé d'attribuer à la commune de Mouilleron-le-Captif un fonds de concours d'un montant de 44 274 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE THORIGNY

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.
Dans ce cadre, la commune de Thorigny sollicite, au titre de leur enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour la création d'un cheminement piétonnier entre la route du Rucet et la Mairie.
Il est proposé d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours d'un montant de 9 196,80 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 EXECUTION DE SERVICES ROUTIERS NON URBAINS ASSURANT, A TITRE PRINCIPAL, LE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Par délibération du 3 avril 2018, le Conseil d'Agglomération a autorisé la signature des marchés concernant l'exécution de services routiers non urbains assurant, à titre principal, le transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération.
Le lot 1 « La Chaize-le-Vicomte, Fougeré, Thorigny » a été attribué à la société Voyages Rigaudeau (85110 ST-PROUANT) avec un montant minimum de 300 000 € HT et un montant maximum de 600 000 € HT pour trois années scolaires.
Par courrier du 18 juillet 2018 puis du 29 août 2018, le directeur général de la société Voyages Rigaudeau a informé La Roche-sur-Yon Agglomération de l'erreur de sa société dans les calculs des tarifs lors de la réponse à la consultation pour le lot 1. Cette erreur a généré un tarif ne permettant pas de couvrir les charges d'exploitation. Par conséquent, la société Voyages Rigaudeau demande la résiliation du lot 1 (marché n°A18-074) conformément aux dispositions de l'article 31.1 du CCAG FCS.
Aussi, il est proposé au Conseil d'Agglomération de prononcer la résiliation de ce marché.
Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 7 septembre 2018 afin de désigner un nouveau titulaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION AMENAGEMENT RURAL – EAU – ASSAINISSEMENT

24 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY : RETRAIT DE L'AGGLOMERATION DU SYNDICAT POUR LA MISSION "ENTRETIEN DES MARAIS ET DES COURS D'EAU"

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le syndicat mixte de Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a modifié à plusieurs reprise la rédaction de ses statuts concernant les missions en lien ou non avec la compétence GEMAPI depuis 2017 et avec une dernière version au cours du 1er semestre 2018. Il est devenu un syndicat mixte à la carte avec différentes missions. Cette évolution a été actée par arrêté préfectoral du 1er aout 2018.
Au vu de cette dernière évolution statutaire, l'Agglomération est actuellement membre de ce syndicat sur 2 missions : le Sage mais aussi sur "l'entretien des marais et des cours d'eau". Cela concerne le territoire partiel des communes de Venansault et de Landeronde.
Dans l'attente des résultats de l'étude SOCLE (schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau) qu'elle va prochainement lancer sur son territoire, l'Agglomération souhaite reprendre la mission "l'entretien des marais et des cours d'eau" et faire annuler les contributions financières que le syndicat pourrait demander auprès de l'Agglomération sur les années 2017 et 2018 en lien avec cette mission.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 SAGE DU BASSIN VERSANT DU LAY : CONVENTION 2018 POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION SUR LA COMPTENCE SAGE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé de conclure une convention annuelle avec le syndicat mixte du bassin versant du Lay pour la participation financière de l'agglomération sur l'année 2018 pour la compétence SAGE.
Le montant demandé à l'agglomération en 2018 est le même que celui de l'année 2017 soit 3 889,49 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 TARIFS 2019 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé au Conseil la nouvelle tarification des redevances d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière d'assainissement non collectif. Depuis 2014, les contrôles périodiques de bon fonctionnement ainsi que les contrôles dans le cadre de vente sont confiés à un prestataire et les contrôles de conception (CCI) et de bonne exécution (CBE) sont réalisés en régie.
Le précédent accord-cadre de prestation a pris fin en décembre 2017 avec la réalisation des derniers contrôles fin juin 2018.
Dans la continuité des contrôles des installations d'assainissement non collectif du territoire de l'agglomération, une consultation a été lancée pour missionner un prestataire dans le cadre d'un accord-cadre, ce dernier ayant pour objet :
- le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif existantes et l'établissement des documents réglementaires afférents ;
- le premier contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes n'ayant pas encore été visitées et l'établissement des documents réglementaires afférents ;
- le contrôle des installations d'assainissement non collectif d'immeubles faisant l'objet d'une vente (ou contrôle de mutation) et l'établissement des documents réglementaires afférents.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de l'accord cadre avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28 CONVENTION 2018 AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (GDON) - AVENANT

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

A titre exceptionnel sur l'année 2018, il est proposé de revoir le montant de la participation financière de l'Agglomération, par le versement d'une participation complémentaire d'un montant de 3 000 € sur l'année 2018 à la GDON pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION TOURISME – EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS

29 TARIFICATION ET VENTE DE DOCUMENTS DECLASSES SUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Les documents déclassés des médiathèques de LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION font l'objet, chaque année, d'une vente publique qui aura lieu pour l'année 2018 du samedi 10 novembre au mercredi 14 novembre inclus.
Il est proposé au Conseil d'approuver la fixation des tarifs de vente.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

30 MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION : COMPETENCE " GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES " ET CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur une modification statutaire portant, d'une part, sur la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" qui devient, depuis la loi du 3 août 2018, une compétence distincte de la compétence "Assainissement" et, d'autre part, sur le transfert du siège social de La Roche-sur-Yon Agglomération, une fois les travaux de la première tranche "Ilot Poste Conservatoire" achevés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS

31 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des Décisions prises entre le 12 septembre 2018 et le 16 octobre 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fin de séance : 20h35.

La Roche-sur-Yon Agglomération

Le secrétaire de séance,

Jacques PEROYS

Le Président,

Luc BOUARD